Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION BASSE-NORMANDIE

Caen, le 01 SEP. 2006

SECRETARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES
REGIONALES

SM
Affaire suivie par S. MOSSÉ
Tél. : 02 31 30 65 35
solange.mosse@basse-normandie.pref.gouv.fr

COMITE DE SUIVI
DE LA CONVENTION DE REDYNAMISATION MOULINEX
******

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 13 JUILLET 2006

Le comité de suivi prévu par la convention de redynamisation des sites et bassins d'emploi de Basse-Normandie affectés par la fermeture totale ou partielle des usines Moulinex, signée le 1er février 2002, s'est réuni le 13 juillet 2006, sous la co-présidence de :

- M. Cyrille SCHOTT, Préfet de la Région Basse-Normandie, Préfet du Calvados,

et de

- M. Philippe DURON, Président du Conseil régional de Basse-Normandie.

Etaient présents :

- Mme Corinne FERET, vice-Présidente du Conseil régional de Basse-Normandie ;
- M. Pascal JOLY, Secrétaire général pour les affaires régionales ;
- M. François THOMAS, adjoint au SGAR de Basse-Normandie ;
- M. François BERGES, Trésorier Payeur Général, accompagné de M. David MERCERON ;
- M. Jean-Léonce DUPONT, 1er vice-président du Conseil général du Calvados, représentant Mme Anne d'ORNANO, Président ;
- M. Gérard COULON, vice-président du Conseil général de la Manche, représentant M. Jean-François LE GRAND, Président ;
- Mme Michelle LEMAITRE, Maire-adjointe d'Alençon ;
- Mme Valérie LEPELTIER, attachée parlementaire, représentant M. Rodolphe THOMAS, Député-Maire d'Hérouville-Saint-Clair ;
- M. François-Marie PRADO, assistant parlementaire de M. Claude LETEURTRE, Député.
- M. Sylvain POTIER, Directeur de cabinet du maire de Bayeux accompagné de Mme Delphine THEBAULT ;
- M. Bernard CHARLES, du Conseil Économique et Social Régional ;

- M. Christian BANSARD, Président de la communauté de communes de Bayeux Intercom ;
- M. Georges VALLEE, maire-adjoint de Cormelles-le Royal ;
- M. Jean-François LE QUERLER, Président de Synergia ;
- M. Guillaume BOUET, de la Mission de Développement Economique au Conseil Général du Calvados ;
- M. Gérard MARTIN, Directeur au Conseil général de l'Orne ;
- M. Bruno COUTANCEAU, de la Communauté de Communes du Pays de Falaise ;
- M. Alain SCHMITT, Directeur régional de l'industrie de la Recherche et de l'Environnement ;
- Mme Chantal CARITEY, Directrice régionale adjointe du Travail de l'Emploi et de la Formation professionnelle ;
- M. Jean-Pierre TERRIER, DDTEFP adjoint du Calvados
- Monsieur Francis SAINT-ELLIER, Secrétaire général de la CRCI de Basse-Normandie ;
- M. Jean-Yves POTTIER, de la CCI d'Alençon ;
- M. Dominique HERREMANS de la Chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Auge, représentant M. Christian FOUGERAY, Président ;
- M. Vincent LAGUETTE, de la CCI Centre et sud Manche ;
- M. Thierry LEGOFF, de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat ;
- M. Arnaud CACQUEVEL, Chargé de Mission MIRE Orne ;
- Mme Isabelle COURTOIS, chargée de mission de la SHEMA, accompagnée de M. Alain LEFEUVRE ;
- Mme Guilaine CLAVAUD-CHAMPALIER, Secrétaire générale de SOFIREM Conseil ;
- M. Jean-Pierre BRIAND, président de GERIS Consultants, accompagné de M. Pierre ANDRIEU et de M. Yves MARABEAU ;
- M. Jacques DROUARD, Directeur régional Adjoint de l'ANPE ;
- Mme Nicole STEPHAN, Directrice déléguée de l'ANPE du Calvados ;
- M. Yves DERRIEN, Directeur régional OSEO - BDPME ;
- M. Patrick LEMETAIS, Délégué régional d'OSEO ANVAR ;
- M. Jean-Jacques BENOIT, de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie ;
- MM. Alain LAROSE et Jean-Claude CHAMROUX, de la CFDT et association des ex-salariés de Bayeux ;
- M. Jean-Louis JUTAN, du SYDIS, ;
- Mme Marguerite LALIZEL et M. Jean-Pierre AUMONT de L'APIC MX;
- M. Jean-Louis FURON, Secrétaire régional de la CGT, accompagné de M. Lionel MULLER ;
- Mme Danielle KAISERGRUBER, du Cabinet d'évaluation DKRC ;
- M. Eric TARDIEU, Directeur au Conseil régional de Basse-Normandie ;
- Melle Dominique CHABAUD, Directrice des Actions Interministérielles à la préfecture du Calvados, accompagnée de Melle Emmanuelle CHAUVIN et de M. Frantz SABINE ;
- Mme Nicole VILLEDIEU, Directrice à la Préfecture de la Manche ;
- M. Jean-Pierre LERAY, Directeur à la Préfecture de l'Orne ;
- Melle Emilie BARREAU, stagiaire au SGAR ;
- Mme Solange MOSSE, attachée au SGAR.

Étaient excusés :

- Mme Anne d'ORNANO, Présidente du Conseil Général du Calvados, représentée par M. Jean-Léonce DUPONT, vice-président ;
- M. Gérard BUREL, Président du Conseil Général de l'Orne ; représenté par Gérard MARTIN, Directeur ;
- M. le Préfet de l'Orne, représenté par M. LERAY ;
- Mme Christine ROIMIER, Présidente de la Communauté urbaine d'Alençon, maire d'Alençon, représentée par Mme Michelle LEMAITRE, maire adjointe ;
- M. Ambroise DUPONT, Sénateur du Calvados ;
- Mme Brigitte LE BRETHON, Députée-Maire de Caen ;

- M. Rodolphe THOMAS, Député-Maire d'Hérouville-Saint-Clair, représenté par Mme Valérie LEPELTIER, attachée parlementaire ;
- M. Yves BOISSEAU, Député du Calvados ;
- M. Jean-Pierre GODEFROY, Sénateur de la Manche ;
- M. Jean BIZET, Sénateur de la Manche ;
- M. Daniel GOULET, Sénateur de l'Orne ;
- M. Alain LAMBERT, Sénateur de l'Orne ;
- M. Yves DENIAUD, Député de l'Orne ;
- M. Jean-François LE GRAND, Sénateur de la Manche, représenté par M. Gérard COULON, Vice-président du Conseil général de la Manche ;
- M. Jean-Marc LEFRANC, Député du Calvados ;
- Mme Sylvia BASSOT, Député de l'Orne ;
- M. CHAMPAGNAC, Directeur Régional du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, représenté Mme Chantal CARITEY, Directrice adjointe ;
- M. Bernard OBLIN, Maire de Cormelles-le-Royal, représenté par M. Georges VALLEE, maire adjoint ;
- M. BRICOGNE, Directeur régional de la Caisse des dépôts et consignations ;
- M. Jean-Pascal THOREL, Président de la CGPME de Basse-Normandie ;
- M. Jean-Michel BLANCHARD, Président du MEDEF de Basse-Normandie ;
- M. Luc DUNCOMBE, Président de la Communauté d'agglomération de Caen la mer, représenté par M. Jean-François LE QUERLER, Président de Synergia ;
- M. Serge TURPIN, Président de la Chambre Régionale de Métiers, Président de la Chambre de Métiers du Calvados, représenté par M. LEGOFF ;
- M. Georges CORNIER Président de la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Basse-Normandie, représenté par M. SAINT-ELLIER ;
- M. François CAUÇE, Président de la Chambre de commerce et d'industrie d'Alençon, représenté par M. POTTIER ;
- M. Christian FOUGERAY, Président de la Chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Auge, représenté par M. HERREMANS ;
- M. Pierre LEVERRIER, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Flers-Argentan ;
- M. Jean-Denis MESLIN, Président de la Chambre de Métiers de la Manche ;
- M. Hugues CLEPKENS, Directeur général des services de l'Agglomération Caen la mer.

M. le Préfet ouvre la séance en rappelant que le comité de suivi d'aujourd'hui se veut conclusif, et qu'il vise à faire le point sur l'action qui a été conduite à la suite de la fermeture de la Société MOULINEX, dont les conséquences ont été particulièrement douloureuses pour la région Basse-Normandie.

M. le Préfet aurait souhaité le réunir plus tôt, la précédente réunion du comité s'étant tenue en février 2005 et la convention de redynamisation étant arrivée à échéance le 31 mars dernier. Toutefois, les circonstances et les calendriers l'ont contraint au choix d'une date plus tardive.

Il estime, cependant, que ce décalage n'est pas forcément négatif puisqu'il devrait permettre de disposer d'un bilan plus complet et d'avoir une vision plus précise de tout ce qui a été accompli.

M. le Préfet rappelle ensuite rapidement les principaux faits, chiffres et dates du dossier MOULINEX :

- Dépôt de bilan du groupe Brandt-Moulinex le 7 septembre 2001 ;
- Reprise partielle de la société Moulinex par le groupe SEB, décision du Tribunal de Commerce de Nanterre le 22 octobre 2001 ;
- Conséquence : fermeture totale ou partielle des cinq sites d'Alençon, Bayeux, Cormelles-le-Royal, Falaise et Saint-Lô, et le licenciement de plus de 3 250 salariés

de Moulinex, auxquels s'ajoutaient des suppressions d'emplois dans les entreprises sous-traitantes fortement dépendantes de Moulinex.

En parallèle au plan social mis en place en faveur des salariés du groupe, et considérant l'ampleur des conséquences sociales, économiques et territoriales de cette restructuration pour la Basse-Normandie, l'État, le Conseil Régional, les Conseils Généraux et les collectivités locales concernées ont décidé de conjuguer des moyens financiers exceptionnels pour favoriser, en plus du reclassement des salariés, la reconversion des sites et la revitalisation économique du territoire.

C'était l'objet de la **convention de redynamisation** signée le 1er février 2002, qui, dans le cadre des orientations du Contrat de Plan État-Région, dont il était prévu d'accélérer certaines mesures, ajoutait un ensemble cohérent d'actions et de financements nouveaux de **104 M€** mobilisés sur trois ans par l'État (30,49 M€), la région (30,49 M€), les collectivités locales (35,52 M€), et le FEDER (7,78 M€). Par suite de dotations complémentaires, notamment du FEDER, la programmation a porté cette somme à **112 M€.**

L'objectif du comité de suivi est donc de rendre compte, d'une part de la manière dont a été mis en œuvre le reclassement des ex-salariés de MOULINEX et ses résultats, d'autre part des conditions d'exécution du dispositif de réindustrialisation mis en place, et décliné dans les fiches actions de la convention de redynamisation.

Concernant le reclassement des salariés, M. le Préfet rappelle que, lors du comité de suivi du 17 février 2005, il avait été constaté qu'en dépit des efforts déployés, il restait encore 318 salariés sans aucune solution identifiée. Anticipant sur les discussions qui, selon lui, ne manqueront pas d'avoir lieu sur les chiffres au cours de la présente réunion, M. le Préfet se déclare conscient qu'un certain nombre de personnes ayant eu une solution l'ont depuis perdu et se retrouvent en situation difficile. Toutefois, le chiffre de 318 concernait les personnes n'ayant bénéficié d'aucune solution.

Il avait donc été décidé de lancer une action spécifique concernant ces ex-salariés de MOULINEX.

Cette action s'est traduite par la mise en place au niveau départemental de groupes de travail par site, rassemblant les services des préfectures et sous-préfectures, de l'emploi, les services en charge des politiques du handicap, les services sociaux des Conseils généraux ainsi que les CCAS des villes concernées, et associant les représentants des associations d'ex-salariés.

Ce dispositif visait à recenser les personnes en difficulté, à identifier ces difficultés et à envisager, au cas par cas, les solutions qui pourraient y être apportées en termes d'emploi, de contrats aidés (CAE *(Contrats d'accompagnement vers l'emploi)*, CAV (*Contrats d'avenir*) ou de prise en charge sociale.

Même si toutes les difficultés n'ont pu être réglées, on peut considérer que cette action spécifique a produit des effets nettement positifs. Le point précis en sera fait au cours de la présente réunion.

Le second volet du dispositif est celui de la revitalisation. En effet, tout en veillant au reclassement des ex-salariés, il fallait encourager la création d'emplois en aidant au développement d'entreprises existantes, et en faisant venir de nouvelles entreprises sur le territoire concerné.

M. le Préfet indique que l'on peut, à cet égard, considérer trois éléments : l'intervention des sociétés de conversion SOFIREM Conseil et GERIS Consultants ; le travail de réindustrialisation des sites Moulinex et la création de nouvelles zones d'activités ; enfin, l'ensemble des autres aides mises en place, notamment en direction des entreprises sous-traitantes.

Ces différents dispositifs ont permis de recréer des emplois en grand nombre et M. le Préfet se dit persuadé que, d'ici un an ou deux, auront été recréés plus d'emplois qu'il n'en a été supprimé. En effet, à ce jour, les perspectives sont de 5 855 créations d'emplois à 3 ans. On est donc au-delà des objectifs fixés qui étaient la recréation de 3 600 emplois. Aujourd'hui, 2 609 emplois sont d'ores et déjà créés.

Ce sont donc ces deux volets, du reclassement et de la réindustrialisation, qui seront successivement abordés plus en détail au cours de la réunion.

M. le Préfet donne ensuite la parole à M. DURON, qu'il remercie d'avoir accepté de coprésider cette réunion avec lui.

M. DURON estime que M. le Préfet a déjà dit l'essentiel, mais il tient à souligner que le dépôt de bilan des entreprises MOULINEX a constitué pour la Basse-Normandie un traumatisme exceptionnel, au moins aussi important, si ce n'est plus, que celui qu'avait connu l'agglomération caennaise à la fermeture de la SMN.

Ce fut un traumatisme d'abord pour les salariés qui ont été licenciés et qui ont, même pour ceux qui ont retrouvé du travail depuis, connu une épreuve personnelle, familiale et sociale extrêmement douloureuse.

Ce fut également une épreuve économique pour la région, qui a perdu une production de valeur considérable, et pour les collectivités qui ont perdu des ressources très importantes. C'est donc un élément majeur.

M. DURON a le souvenir des mois qui ont précédé le dépôt de bilan. De cette époque, alors qu'il était parlementaire, il se rappelle la mobilisation des élus du Calvados pour que le gouvernement en place prenne ce problème à la hauteur où il devait être pris.

Ont été rappelés l'effort considérable consenti par l'Etat, la mobilisation derrière lui des collectivités territoriales que sont la Région et les trois Départements. L'investissement des collectivités et l'investissement des hommes ont été considérables pour tenter de limiter, autant que faire se peut, les conséquences sociales et économiques de cette fermeture.

Cet établissement était également emblématique de la Normandie. MOULINEX était la grande entreprise de Basse-Normandie.

M. DURON tient, en ce début de réunion, à saluer toutes celles et tous ceux qui ont participé à cet effort de reconversion, qu'il s'agisse des collectivités, des milieux économiques, des chambres consulaires, des sociétés de conversion et aussi des organisations syndicales, qui ont su accompagner les personnels, défendre leurs intérêts et constituer un trait d'union entre les autorités publiques et les salariés désorientés, en colère et déprimés par un événement aussi douloureux qu'imprévu.

Au moment où l'on fait le bilan des actions entreprises, M. DURON tient à dire qu'un bilan, aussi positif qu'il soit, laisse toujours une part d'ombre : celle qu'ont pu vivre les femmes et les hommes qui travaillaient chez MOULINEX. Nous devons donc avoir une pensée pour ces gens, pour leurs familles et pour ce qu'ils ont vécu.

Il souhaite que le travail se poursuive et qu'au-delà de cet exercice, qui a été voulu par l'Etat et accompagné par les collectivités, on puisse achever de cicatriser cette épreuve, aussi douloureuse qu'elle fût.

M. le Préfet, après avoir remercié M. DURON, estime que la réunion de ce jour va montrer tout le travail réalisé, mais le débat montrera également que, si beaucoup a été fait, par rapport au traumatisme vécu, on ne peut pas dire que toutes les difficultés aient été parfaitement et complètement réglées. Ces propos s'adressent particulièrement aux représentants du personnel, mais il croit pouvoir affirmer que le maximum a été fait avec une mobilisation supplémentaire depuis un peu plus d'un an, en termes de reclassement.

LE RECLASSEMENT

M. le Préfet donne la parole aux services de l'Etat en charge de l'emploi.

M. DROUARD présente le travail particulier effectué par l'ANPE depuis plus d'un an dans le cadre du dispositif de suivi par site qui a été mis en place, et le dernier point de la situation du reclassement.

Sur un effectif de départ de 2 880 personnes, 2 813 ont trouvé une solution soit sociale, soit emploi/formation. Le taux de reclassement au sens du plan social s'élève donc à 97,7 %.

Si l'on ajoute à ces chiffres, les 48 personnes, toujours demandeuses d'emploi, mais en situation de travail régulier, temporaire ou à temps partiel (plus de 20 heures hebdomadaires), on atteint un nombre de 2 861 personnes ayant une solution, soit 99,3 % de l'effectif de départ. 19 personnes restent donc toujours sans aucune solution.

M. DROUARD pourra, si le besoin en est exprimé, expliciter quelques cas figurant parmi les 19 personnes n'ayant aucune solution depuis plusieurs années.

Depuis le 17 février 2005, des groupes de travail ont été mis en place avec la participation des associations d'ex-salariés, l'ANPE, les DDTEFP, les services sociaux du Conseil général, les communes et les préfectures.

Après une réunion d'organisation le 5 avril 2005, des réunions se sont tenues à Bayeux, les 20 avril et 14 juin, à Falaise les 2 mai et 16 juin, à Caen les 9 mai et 15 juin.

Une réunion de synthèse départementale a eu lieu le 30 mai à la Préfecture du Calvados.

Une première réunion de synthèse régionale et de bilan s'est tenue sous la présidence du Préfet de Région le 29 juin 2005, en présence des élus et des représentants des salariés. Elle a permis de constater que le dispositif mis en place avait apporté un plus incontestable. Les associations avaient d'ailleurs exprimé leur satisfaction sur le déroulement des réunions de groupes de travail, qui avaient donné la possibilité d'être pragmatique sur chaque situation, et de recourir au « sur mesure » pour les situations difficiles recensées.

Le 29 juin 2005 on dénombrait 198 personnes sans solution, dont 128 travaillant régulièrement et 70 restant sans aucune solution.

Le travail a été poursuivi. Le 8 juillet la DDTEFP du Calvados a organisé une réunion spécifique aux travailleurs handicapés et regroupant les structures spécialisées. Toujours en juillet, 82 personnes ont été convoquées pour des rencontres avec les branches professionnelles.

Le 13 septembre 2005, une réunion s'est tenue en Préfecture pour Caen et Falaise. Le 22 septembre 2005, le sous-préfet de Bayeux a présidé une réunion sur le site de Bayeux.

La seconde réunion de bilan présidée par le Préfet de région le 25 novembre 2005 a été l'occasion de constater que cette démarche volontariste avait permis de passer de 318 personnes sans solution fin janvier 2005 à 183 fin septembre 2005, soit 135 nouvelles solutions trouvées.

Depuis le début de l'année 2006, les actions se sont poursuivies avec les nouvelles mesures du Plan de cohésion social : Contrat initiative Emploi, Contrat d'Accès à l'Emploi, Contrat d'Avenir et enfin les CI-RMA ainsi que la mise en œuvre progressive de l'entretien mensuel réalisé par l'ANPE.

Interrogée par M. le Préfet pour un éventuel complément d'information, Mme CARITEY estime que M. DROUARD a été parfaitement clair sur le dispositif mis en oeuvre. Il lui semble important de souligner la mobilisation très forte qui a pu être constatée, notamment sur cette dernière période, pour trouver de nouvelles solutions, spécialement en utilisant les possibilités offertes par le Plan de Cohésion Sociale.

M. le Préfet, après avoir une nouvelle fois souligné la spécificité du dispositif mis en place à la suite du Comité de suivi du 17 février 2005, ouvre le débat en donnant la parole aux représentants du personnel.

Mme LALIZEL, anciennement déléguée du SYDIS et aujourd'hui représentante de l'APIC-Mx, tient à intervenir sur le chiffre des personnes sans solution sur le Calvados. Le bilan de l'ANPE fait apparaître 16 personnes or, Mme LALIZEL accompagne actuellement une vingtaine de personnes en ASS, fréquentant les Restaurants du Cœur, c'est-à-dire en grande difficulté.

Elle tient à insister sur le fait qu'il s'agit de femmes, pour une très grande majorité, puisque un seul homme figure dans sa liste. Ce sont donc des femmes, âgées de plus de 50 ans, qui se retrouvent après 33 ans de travail, en très grande difficulté avec, en particulier, des cas relevant de la COTOREP. Ces femmes ne demandent qu'à retravailler pour retrouver de la dignité.

M. JUTAN tient à intervenir en tant qu'ancien délégué du SYDIS et signataire du Plan social. Il estime que les chiffres présentés par l'ANPE ne sont pas compréhensibles. Il s'interroge sur ce que signifie l'expression « au sens du plan social ». En tant que signataire du plan social, M. JUTAN déclare savoir ce qu'il a signé. Il en veut pour exemple le jugement du tribunal du 14 avril dernier qui condamne les administrateurs judiciaires au motif de ne pas avoir mis en place les 3 offres valables d'emploi (OVE) qui devaient être proposées à chacun des ex-salariés de MOULINEX, comme le prévoyait le Plan Social. Ce jugement a été prononcé pour 5 personnes qui en avaient fait la demande.

Les organisations représentatives des salariés savent que les 3 OVE n'ont jamais été mises en place. Il était même prévu 4 OVE pour les plus de 50 ans.

M. JUTAN se demande donc comment on peut annoncer aujourd'hui un tel résultat, même s'il déclare ne pas y attacher tant d'importance car, en ce qui le concerne, il va continuer à travailler et ce qui l'intéresse c'est l'avenir. Il reconnaît le caractère positif des groupes de travail qui ont été mis en place et qui ont permis de faire se rencontrer des gens qui n'avaient pas pour habitude de travailler de façon partenariale, même si l'on peut considérer que cela n'a pas été encore assez loin. Le travail va se poursuivre au niveau de l'association APIC-Mx pour croiser des activités économiques et l'emploi.

Mais il trouve, toutefois, regrettable qu'on puisse faire croire dans la presse qu'aujourd'hui, 99,3 % des ex-salariés de MOULINEX ont retrouvé une solution. M. JUTAN ne prétend pas que rien n'a été fait, mais il ne peut accepter les chiffres qui sont présentés, notamment après le jugement du Tribunal de Grande Instance. L'autre élément étant que les administrateurs judiciaires, qui ont été condamnés, ne se pourvoient pas en cassation. Ce qui signifie qu'ils acceptent le jugement et reconnaissent qu'ils n'ont pas proposé les 3 OVE prévues.

Donc on ne peut prétendre que toutes les personnes qui sont présentées comme ayant eu une solution, l'ont eu au sens du Plan social, puisque le Plan social n'a pas été respecté.

M. JUTAN estime donc qu'il faut relativiser les chiffres mais que, ceci étant dit, il faut continuer à travailler pour permettre aux personnes privées d'emploi de ne pas terminer dans l'exclusion, ce qui est aujourd'hui le cas de plus de 50 personnes.

M. le Préfet déclare que continuer à travailler est bien un objectif qu'il partage et qu'une telle conclusion recueille son assentiment.

M. MULLER ne souhaite pas revenir sur ce qui vient d'être dit mais aborder les choses sous un autre angle. Ainsi lorsque l'on dit « au sens du Plan social » il ne faut pas oublier que sont intégrés dans les chiffres un certain nombre de salariés qui sont partis au titre de l'amiante.

Selon lui, ces dispositions ont été acquises en 1999 et validées en 2000, c'est-à-dire avant la fermeture de MOULINEX, grâce à la CGT de Mayenne, et qu'elles ont permis de faire avancer un certain nombre de dossiers sur d'autres sites. Le recours à la pré-retraite amiante n'a été réellement validé que le 5 mai 2002, donc quasiment 5 mois après le Plan Social. On ne peut, dès lors considérer que les effectifs, de l'ordre de 1 200 actuellement, entrant dans le cadre de l'amiante, sont entrés dans les statistiques au titre du Plan social.

M. MULLER considère donc qu'en l'absence du dispositif amiante, il y aurait aujourd'hui 1 000 salariés de plus à reclasser sur le Plan Social.

Pour ce qui est des emplois qui ont été identifiés ces dernières années dans le cadre de la réindustrialisation, M. MULLER indique qu'il a regardé les statistiques de l'INSEE. Il s'avère qu'avant le dépôt de bilan de MOULINEX la Basse-Normandie n'était pas une région inerte, et que les créations d'emplois se situaient naturellement entre 1 400 et 1 600 par an. Si l'on ramène sur 5 ans les chiffres indiqués dans le cadre de la redynamisation, on est en déficit par rapport à ces chiffres-là. M. MULLER s'interroge donc sur l'utilisation et l'efficacité des 104 M€ qui étaient sensés apporter un souffle et une dynamique au développement économique, puisque le rythme des emplois créés n'a pas été supérieur à ce qu'il était les années antérieures à la convention MOULINEX.

M. MULLER estime qu'il y a actuellement près de 300 salariés qui sont sans solution, puisqu'ils sont en fin de droits, alors qu'ils ont travaillé pendant 30 ans. Il tient à rappeler que MOULINEX c'était 20 M€ de Taxe professionnelle tous les ans, c'était une entreprise qui travaillait 7 jours sur 10 à l'exportation, pour un chiffre d'affaires de plus d'1 milliard et demi d'euros.

Aujourd'hui, le bilan est loin d'être rattrapé sur le plan de la réindustrialisation.

En ce qui concerne les chiffres du reclassement avancés par le Service Public de l'Emploi, M. MULLER estime que ce n'est pas sérieux, même s'il ne conteste pas que beaucoup de choses ont été faites.

M. CHAMROUX tient à intervenir en tant que représentant de l'association des ex-salariés de Bayeux. Il s'inquiète sur la manière dont sera calculée la pré-retraite amiante pour Bayeux. En effet, Bayeux n'était pas un site reconnu amianté. Une personne de Bayeux, qui part en pré-retraite amiante aujourd'hui alors qu'elle était à mi-temps, verra son indemnité calculée sur son mi-temps. Elle sera donc en grande difficulté financière. Il n'y a que les personnels de Bayeux qui se retrouvent dans une telle situation.

Avant de redonner la parole à l'ANPE pour commenter les chiffres qui ont été présentés, M. le Préfet tient à faire quelques remarques. Tout d'abord concernant l'amiante, sujet sur lequel il s'est déjà exprimé lors de précédentes rencontres, il confirme que ce dispositif fait bien partie des mesures de reclassement. Il tient à rappeler qu'il y a deux solutions possibles en matière d'amiante : soit, chaque salarié démontre à titre personnel qu'il a bien été touché par l'amiante, c'est la démarche individuelle ; soit, on décide que toute une entreprise est concernée par l'amiante.

Une telle décision ne va pas de soi. M. le Préfet indique que dans le Nord-Pas-de-Calais, où il a été en poste, les taux de chômage sont bien plus élevés qu'ici. Mais, lorsque METALEUROP a fermé, les salariés n'ont pas obtenu que le dispositif amiante soit accordé à toute l'entreprise. Cette situation leur a été très dommageable.

Chez MOULINEX, les salariés l'ont obtenu. Il s'agit d'une mesure qui n'est pas insignifiante, qui a un coût considérable pour le contribuable. Elle est justifiée, mais on n'a pas le droit de minimiser cette mesure qui constitue un effort très important des pouvoirs publics.

Il est clair que si ce dispositif n'avait pas été accordé aux ex-salariés de MOULINEX, on aurait aujourd'hui un nombre beaucoup plus important de personnes sans solution. Mais il n'est pas possible de négliger l'importance de cette mesure, ne serait-ce que vis-à-vis des salariés d'autres entreprises qui ne l'ont pas obtenue.

Ensuite, pour ce qui concerne le débat sur les chiffres, M. le préfet est certain que les délégués du personnel expriment des réalités humaines. Il est évident que parmi les personnes qui ont été suivies dans le cadre du Plan social, on n'est pas parvenu à régler tous les problèmes. Il y a toutefois des situations bien différentes. Des personnes ont eu une solution qu'elles ont perdue par la suite, certaines n'en ont jamais trouvé. On ne peut, cependant, pas nier la progression des chiffres du reclassement depuis un an, puisque l'on est passé de 318 personnes sans solution à 67, dont 48 travaillent régulièrement en intérim ou à temps partiel.

Le résultat n'est pas totalement satisfaisant puisqu'il reste encore des personnes sans solution. Toutefois, M. le Préfet considère qu'il est de la responsabilité du Service Public de l'Emploi, dans le cadre de toutes les mesures de lutte contre le chômage, de continuer à s'occuper de ces personnes et à travailler pour que l'on puisse trouver, chaque fois que possible, une solution.

Ceci étant posé, un effort a incontestablement été fait et il est légitime que les chiffres reflètent cet effort. On ne peut, d'une part, reconnaître qu'un effort a été fait et contester, d'autre part, le résultat de cet effort dans les données statistiques.

Mme LALIZEL insiste sur le cas des femmes, relevant pour la plupart de la COTOREP, qui restent toujours sans aucune solution alors qu'elles ne demandent qu'à retravailler mais ne trouvent aucun employeur. Certaines ont suivi des remises à niveau et accepté toutes les opportunités qu'on leur a proposées mais, à ce jour, elles sont en grande difficulté. Certaines n'atteindront le dispositif ATA qu'en 2009. En l'absence de toute solution, ces personnes vont se retrouver au RMI. Mme LALIZEL ne prétend pas que rien n'a été fait, mais c'est de la situation de ces personnes qu'elle tient à parler.

M. DROUARD indique que l'ANPE est habituée aux querelles de chiffres. Il ne tient pas à entrer dans cette querelle mais souhaite faire clairement la différence entre l'action qui a été menée et la liste des demandeurs d'emploi. L'action menée l'a été avec la plus grande bienveillance, car les personnes dont il vient d'être question sont tellement éloignées de l'emploi que bien souvent elles ne répondent même pas aux convocations de l'ANPE.

L'Agence a procédé avec un regard social particulièrement attentif. Il reste peu de personnes sans aucune solution mais, effectivement, parmi ces personnes on relève des situations où la solution emploi est très éloignée. M. DROUARD évoque quelques cas sur les 19 personnes figurant sur ses listes : 1 personne bénéficiera de la pré-retraite amiante en 2007 et attend visiblement cette date ; 1 ex salarié licencié de MOULINEX est également un ancien salarié de la SMN, et il est très difficile de convaincre cette personne qu'elle peut encore faire quelque chose après ces deux licenciements très douloureux ; certains ont fait une demande d'allocation d'adulte handicapé et, même s'il la perçoivent, ce seront des revenus très faibles et l'on n'est plus dans la solution emploi ; certaines personnes commencent à percevoir le RMI puisque parvenues en fin de droits ; 1 personne handicapée recherche un emploi assis uniquement...

Ce sont donc des situations délicates, face auxquelles le Service de l'Emploi est assez démuni en termes de solution envisageable.

Parmi les personnes qui travaillent régulièrement, on compte bon nombre de personnes qui ont fait des choix de vie. Certaines sont éloignées des centres urbains et ont choisi de garder des enfants. Il ne s'agit pas d'emplois à temps plein, mais dans leur esprit il s'agit d'un choix dicté par les questions matérielles (déplacement, aptitudes...). Ce sont, certes, des choix de vie « obligés » pour réaliser des économies, et M. DROUARD n'en disconvient pas, mais toutes les possibilités de formation ont été déjà utilisées sans résultat.

Si, aujourd'hui les représentants des salariés contestent les chiffres, à chaque fois que l'ANPE a travaillé avec les associations, tout le monde s'est retrouvé d'accord sur les cas individuels. On a pu avoir des actions dynamiques et gagnantes par la mise en commun des éléments d'information détenus par les uns et les autres. En outre, les associations pouvaient tenir, vis-à-vis de leurs adhérents, un langage que l'ANPE n'est pas habilitée à tenir. Les choses ont donc pu avancer, notamment sur les contrats aidés. Ce travail partenarial a permis de débloquer des situations et de trouver des solutions ponctuelles adaptées à des cas bien spécifiques.

M. DROUARD estime que l'on ne peut que se réjouir de la qualité du travail partenarial qui a été mené, même si les choses restent encore imparfaites. Ainsi, même pour les personnes qui ont retrouvé un emploi, il y a souvent un décalage entre les revenus qu'elles percevaient auparavant chez MOULINEX et ceux qu'elles perçoivent dans leur nouvel emploi. Cela est vrai, mais on est là dans un autre contexte, que l'ANPE ne peut maîtriser.

Mme STEPHAN estime que M. DROUARD a bien traduit le travail qui a été mené et sa difficulté. Sur les chiffres, elle relève les propos de Mme LALIZEL déclarant qu'elle connaissait au moins 20 personnes sans aucune solution. Il est vrai que dans les 62 personnes restant sans solution dans le Calvados (46 travaillant régulièrement et 16 sans aucune solution) il y a sûrement les personnes dont Mme LALIZEL a parlé. Il est également vrai que les personnes sans solution sont majoritairement des femmes de plus de 50 ans et, pour leur quasi totalité, des personnes en très grande difficulté. Ce sont des personnes ayant de gros problèmes de santé et concernées par des reconnaissances « travailleur handicapé » ou « allocation adulte handicapé ».

Ensuite, il y a les personnes qui ont eu une solution et qui se sont à nouveau retrouvées sans emploi. Ces personnes sont sorties des statistiques du Plan social en raison de la solution qu'elles avaient obtenue, mais elles sont de nouveau demandeur d'emploi.

Le travail de l'Agence est d'accompagner toutes les personnes en recherche d'emploi, même après une solution temporaire, et Mme STEPHAN déclare que l'ANPE le fait et continuera à le faire dans le cadre du suivi mensuel personnalisé. A la fin de l'année, tous les demandeurs d'emploi seront reçus tous les mois avec un référent identifié.

Mme LALIZEL souhaite répondre à M. DROUARD. Les femmes qui ont fait le choix de garder des enfants à domicile ne l'ont fait que parce qu'elles n'avaient pas d'autres solutions pour la plupart, parce qu'elles ne trouvaient pas de travail et qu'elles ne voulaient pas être assistées.

Il y a également une autre catégorie de gens dont Mme LALIZEL souhaite parler en tant qu'ancienne syndicaliste : ce sont les salariés protégés. Une commission avait été mise en place avec Michel BOVE. Pour la plupart, les salariés protégés sont restés sur le bord de la route parce que trop marqués aux yeux d'un éventuel employeur.

Un travail devait être fait et les syndicats avaient fait des propositions en ce sens auprès de M. BOVE. Aujourd'hui, on n'a toujours rien et cinq ans après, il y a un peu d'amertume. Les salariés protégés ont travaillé et ont agi pour défendre les intérêts des autres salariés. Ils faisaient, toutefois, partie des salariés à reclasser au même titre que les autres, et ils ne l'ont pas été.

M. JUTAN tient à compléter ce qui vient d'être dit. Il rencontre régulièrement Jean-Pierre BERTRAND et Farid RAMOU, que M. le Préfet doit certainement connaître. S'agissant de l'amiante, il est tout à fait d'accord pour reconnaître qu'il est scandaleux que les salariés de METALEUROP n'y aient pas eu droit, car le décret prévoit que l'amiante doit être contenue dans le produit fini. Or, chez METALEUROP, l'amiante était présente partout dans le process mais pas dans le produit fini.

Toutefois, M. JUTAN, tout en ne niant pas l'importance de ce dispositif, considère que ce n'est pas une solution de reclassement mais une reconnaissance d'exposition à un risque. On a aujourd'hui plus de 10 personnes qui ont déclaré une maladie professionnelle. Il ne s'agit donc pas de quelque chose qui a été accordé aux ex-MOULINEX avec largesse. Il y a des gens qui sont intervenus sur ce dossier pour faciliter la démarche, dont un député aujourd'hui à la retraite.

Ce n'est pas un cadeau qui a été fait aux anciens de MOULINEX, mais une reconnaissance du risque. M. JUTAN pense qu'il est dommageable que les ex METALEUROP n'en n'aient pas bénéficié, car aujourd'hui ils ont eux aussi des maladies professionnelles liées à l'amiante et cela n'est pas reconnu.

Par contre, les syndicats estiment que cela n'est pas du reclassement mais bien une reconnaissance du risque comme cela a été le cas chez VALEO à Flers.

Par ailleurs, M. JUTAN souhaiterait que l'ANPE s'explique, toujours « au sens du Plan social », sur les formations longues qualifiantes qui devaient être attribuées sur la base de commissions avec un emploi à la clef. Les résultats n'ont jamais été communiqués, alors que l'on sait que beaucoup d'argent a été mis en place pour financer ce dispositif. Il souhaiterait donc savoir combien, sur ceux qui sont partis en formation longue qualifiante, ont un emploi effectif aujourd'hui.

Pour ce qui est des reclassements au sens du Plan social, M. JUTAN déclare ne pas en vouloir à l'ANPE, car seules les cellules de reclassement, qui en avaient la charge, seraient à même de dire si elles ont respecté le contrat qu'elles ont signé avec les administrateurs judiciaires et l'Etat, en la personne de Michel BOVE.

L'objectif n'est pas de remuer le passé, mais que cette expérience serve pour l'avenir lors de futurs délocalisations et plans sociaux. Il ne faut pas, qu'avec les sommes aussi importantes qui ont été mobilisées, l'on puisse continuer à permettre à des gens de ne pas remplir les engagements qu'ils ont signés. L'objectif de M. JUTAN est celui-là et c'est le combat qu'il estime devoir être mené.

Ayant appris qu'une évaluation de tous les dispositifs mis en place après la fermeture de MOULINEX avait été lancée par l'Etat et la Région, il s'en déclare extrêmement satisfait. Il faut avoir les véritables réponses sur l'efficacité des moyens mis en oeuvre. Il estime que la réunion d'aujourd'hui doit également servir à cela.

M. le Préfet indique qu'il entend bien les propos de M. JUTAN, mais qu'il faut garder raison sur certains points. L'ANPE va répondre sur ce que l'on entend par « au sens du plan social ». Ceci étant, pour ce qui est de l'amiante, M. le Préfet insiste sur le fait que c'est un dispositif important et coûteux, qu'il faut se réjouir qu'il ait été mis en place et, qu'en tout état de cause, il fait partie du Plan social.

Lorsqu'il entend dire que le dispositif amiante équivaut à n'avoir rien fait, ce n'est pas admissible. Obtenir le bénéfice de la pré-retraite amiante à titre individuel est un parcours autrement plus difficile que de l'obtenir de manière collective, quel qu'est été le poste occupé par le salarié dans l'entreprise.

M. JUTAN considère que cela ne fait pas partie du Plan social car les moyens financiers mis en oeuvre ne sont pas les mêmes que ceux qui paient le Plan social. Pour

l'amiante, ce sont les employeurs et la CRAM qui paient, ce n'est pas l'Etat qui paie et ce sont tout de même environ 1 200 personnes qui sont concernées.

M. le Préfet répond que lorsque la Sécurité Sociale paie, c'est le pays qui paie et ce sont les citoyens du pays qui paient. La CRAM n'est pas quelque chose d'abstrait, la Sécurité Sociale est quelque chose de très concret et M. le Préfet déclare que, sauf erreur de sa part, nous payons tous des cotisations sociales.

M. le Préfet donne la parole à l'ANPE pour redéfinir ce que l'on entend par « au sens du Plan Social ».

M. DROUARD estime qu'il est difficile de répondre exactement puisque cela relevait des cellules de reclassement et que la question qui est posée par M. JUTAN est de savoir si les résultats de ces cellules de reclassement sont à la hauteur des dépenses engagées.

Mme STEPHAN indique que les solutions au sens du Plan social ont été définies dans le Plan social, et que M. JUTAN et l'ensemble des signataires les connaissent très bien. En ce qui concerne l'ANPE, les chiffres reprennent les personnes qui n'avaient pas de solution au sens du plan social au moment où les cellules de reclassement ont achevé leur mission, et pour lesquelles l'Etat a demandé à l'ANPE de continuer à assurer un suivi.

Le Plan social comportaient les solutions emploi : CDI et CDD de plus de six mois ; les solutions formations longues qualifiantes ; les solutions sociales : mesures d'âge et pré-retraite amiante.

L'ANPE peut dire aujourd'hui que ceux qui restent inscrits comme demandeurs d'emploi et sans aucune solution formation/emploi, ou qui ont quitté le dispositif de recherche d'emploi parce qu'ils sont en pré-retraite amiante ou en autre solution, ont été suivis et accompagnés. Par contre ce n'est pas l'ANPE qui a défini ce qu'étaient ces solutions. Son travail a été l'emploi et la formation. Lorsque l'on dit qu'il y a 48 personnes, plus 19, qui sont encore sans solution, ce sont des salariés qui étaient sur la liste des personnes non reclassées par les cellules de reclassement, et qui ont été confiées à l'ANPE pour qu'elle les amène à une solution emploi, formation ou sociale.

M. FURON demande si on ne pourrait pas, par honnêteté, présenter le tableau de manière à faire apparaître les solutions qui ont été offertes et au regard, les personnes qui en ont bénéficié et d'avoir ainsi le détail.

M. DROUARD rappelle que depuis le début de l'opération amiante, les différents préfets ont demandé à la CRAM d'avoir la liste nominative des personnes dont le dossier de pré retraite amiante avait été déposé ou validé. Cela a toujours été refusé. L'ANPE ne peut donc faire la distinction parmi les bénéficiaires de l'amiante de ceux qui relevaient du Plan social, et faire la part des bénéficiaires de ce dispositif dans les solutions sociales.

Pour l'ANPE cela constitue un réel problème puisqu'elle ne peut pas enlever une personne de ses listes tant qu'elle ne sait pas si elle va bénéficier du dispositif ou si elle en bénéficie déjà.

M. le Préfet indique qu'il convient d'être très clair. Sur les 1 375 solutions sociales recensées, il y a beaucoup de bénéficiaires de l'amiante, mais l'impossibilité de croiser les listes de l'ANPE avec les listes de la CRAM rend impossible de connaître le nombre exact.

En réponse à une intervention de M. JUTAN, M. le Préfet précise que la CRAM recense au 30 juin 1 657 accords pour l'amiante, dont 1 133 payés, alors que les solutions sociales portant sur les 2 880 personnes, effectif de départ suivi par les cellules de reclassement, ne s'élèvent qu'à 1 375. Cela signifie qu'un certain nombre de bénéficiaires du dispositif amiante ne faisaient pas partie du Plan social actuel, ou qu'ils avaient eu une autre solution (emploi ou formation) avant de glisser sur la pré-retraite amiante.

Si certains veulent encore des précisions sur ce qu'a comporté le Plan social, M. le Préfet veut bien les convier encore à d'autres réunions qu'il présidera pour leur prouver que le travail a été fait. Il répète qu'il est inadmissible de pouvoir prétendre que rien n'a été fait. Une quinzaine de réunions ont eu lieu depuis un an. Il faut avoir le courage de le reconnaître. Or, en écoutant les syndicats aujourd'hui, il a l'impression que les services de l'Etat n'ont rien fait, ce qui est totalement faux.

M. JUTAN réitère son affirmation que les 1 600 personnes qui ont fait une demande de pré-retraite amiante figuraient parmi les salariés pris en charge par les cellules de reclassement. Ces personnes ne pouvaient pas toutes prétendre à l'amiante dès 2002. Sur les 1 645, il y a des gens que l'Etat (puisqu'il n'y avait plus d'employeur), les administrateurs judiciaires et les cellules de reclassement avaient en charge. C'est-à-dire qu'ils avaient à charge de leur proposer des solutions. Alors que la pré-retraite amiante, c'est une adhésion. Cela veut dire que si la personne ne veut pas liquider ses droits à pension, elle ne le fait pas.

M. le Préfet rappelle que dans le bilan du Plan social le nombre des solutions sociales n'est que de 1 375. Les autres solutions relèvent de l'emploi et de la formation. Pour être encore plus précis, sur ces 1 375 il y a également d'autres solutions sociales que la pré-retraite amiante.

Encore une fois, lorsqu'il entend dire que l'amiante ne compte pas, il ne peut pas l'accepter. Il faut être très clair. L'obtention de ce dispositif de manière collective, alors qu'individuellement, le salarié doit apporter la preuve qu'il a été touché par l'amiante à son poste de travail, signifie que tout le monde peut en bénéficier, même quelqu'un qui a travaillé dans un bureau.

M. JUTAN tient à rappeler que les cellules de reclassement ont été payées sur la base de 1 000 € par personne pour les 2 880 personnes qu'elles avaient en charge. Il considère toujours que sur ces 2 880, il y en a aujourd'hui 1 685 qui ont droit à l'amiante. Le débat est de savoir combien de personnes ont été effectivement reclassées par les cellules.

Ceci étant posé, M. JUTAN ne remet pas en cause l'intérêt du dispositif amiante et il rejoint M. le Préfet pour dire que, en effet, cela coûte très cher.

M. le Préfet tient à conclure sur le travail qui a été fait, et particulièrement sur le dispositif mis en place depuis le précédent Comité de suivi. A sa connaissance, la qualité et l'efficacité de ce travail ont été reconnues et appréciées par les organisations représentatives des salariés lors des 2 réunions de bilan auxquelles il a donné lieu en juin et novembre derniers.

Entre ce qui a été dit il y a quelques mois et aujourd'hui, il ne pense pas qu'il y ait de rupture conceptuelle, du moins, il l'espère.

M. MULLER reconnaît la valeur du travail effectué, même s'il pense que l'on aurait pu aller encore plus loin. Il tient à revenir sur les propos de M. BOVE lors de la dernière rencontre. Celui-ci attendait un mandat pour avancer sur le front des salariés protégés. Il n'est pas là aujourd'hui, et M. MULLER demande à M. le Préfet ce qu'il compte faire pour ces personnes.

Il a personnellement connaissance de personnes qui ont suivi des formations pour être moniteur dans les CAT, qui ont changé complètement d'orientation professionnelle. Leur problématique aujourd'hui est de trouver un emploi. Ce sont des personnes compétentes, qui ont 50 ans, qui ont besoin de travailler 3 ou 4 ans. Il s'agit donc d'un gros CDD de 4 ans. Ces personnes ont leur propre solution de sortie : l'amiante pour l'essentiel. M. MULLER estime que recruter ces personnes compétentes, pour une durée limitée, avec une solution de portage social à la sortie, ne devrait pas poser de si gros problèmes.

Après des rencontres avec les représentants du MEDEF dans le Calvados, il apparaît toujours aussi difficile d'impulser une démarche auprès des chefs d'entreprise.

En outre, il y a des zones d'activités sur lesquelles la convention MOULINEX a financé la réindustrialisation. Or, aujourd'hui, sur des métiers qui sont ceux des ex salariés de MOULINEX on n'a quasiment pas d'emplois pour eux. Combien d'ex MOULINEX travaillent actuellement sur l'ancien site de Bayeux ou sur l'ancien site de Cormelles le Royal ? Il ne s'agit pas de privilégier les anciens salariés de MOULINEX mais d'étudier leurs cas au même titre que les autres.

Aujourd'hui, peu de salariés MOULINEX, essentiellement pour des raisons d'âge, ont été embauchés sur des secteurs qu'ils connaissaient bien et qui correspondaient à leurs compétences.

Entre les sommes qui ont été dépensées pour le reclassement et celles qui ont été dépensées pour la réindustrialisation, il est anormal que si peu d'ex-salariés MOULINEX aient été recrutés.

M. MULLER évoque le cas de femmes qui savaient gérer des stocks, qui passaient des commandes partout en Europe. On aurait pu penser que leurs candidatures seraient acceptées chez Système U. Cela n'a pas été le cas. Il connaît, ainsi, une femme qui travaille à Honfleur dans la logistique pour pouvoir continuer à faire son métier, alors que Système U à Ifs a été financé sur des fonds mobilisés dans le cadre de la convention MOULINEX.

M. le Préfet souhaite intervenir sur deux points. S'agissant des salariés protégés, il en a déjà été question à chaque réunion. Il avait été dit que la situation serait regardée, au cas par cas, avec les collectivités locales pour voir si des solutions étaient possibles.

En ce qui concerne la réindustrialisation, sujet qui va suivre à l'ordre du jour, il s'agit d'un autre volet du dispositif mis en place. Il a été conduit parallèlement au volet reclassement, mais ces deux volets sont distincts et séparés. Il y a d'une part, le Plan de sauvegarde de l'emploi, qui vise au reclassement du personnel, d'autre part il y a le plan de recréation d'emplois, qui s'est traduit ici par la convention de redynamisation du bassin d'emploi.

La recréation d'emplois peut, effectivement bénéficier aux personnels qui ont été licenciés mais ce n'est pas forcément le cas. En l'occurrence, on va recréer de l'emploi, des richesses par de nouvelles entreprises, parce que des secteurs économiques, des villes ont été touchées et ont perdu de l'emploi et de la richesse. Il s'agit donc de les aider à recréer de nouveaux emplois et c'est toute l'action de la réindustrialisation. Il faut distinguer clairement les deux volets.

M. le Préfet ajoute que, l'argent investi dans la réindustrialisation a porté des fruits car, chacun le sait, on a reconverti des sites, créé de nouvelles zones d'activités et implanté de nouvelles entreprises. Il y a bien recréation de richesse. La puissance publique, dans toutes ses composantes, a eu raison de conduire à bien cet effort. Des sommes considérables ont été dépensées, et beaucoup de choses ont été faites sur le terrain.

Avant de passer à ce second point de l'ordre du jour, M. le Préfet tient à conclure sur le volet reclassement. Il note qu'un travail important a été fait. Il est clair que le dispositif amiante a contribué fortement aux solutions. Le travail effectué par ailleurs a été amplifié depuis plus d'un an pour traiter les cas particuliers les plus difficiles, site par site, avec la participation des représentants des salariés. Il demeure encore quelques cas difficiles, et M. le Préfet ne nie pas que derrière cela il y a des situations humaines très délicates.

Il souhaite simplement que l'on continue à s'occuper des personnes qui ont le plus de difficultés. Cela renvoie au travail du Service Public de l'Emploi, mais cela renvoie aussi à tout le travail spécifique concernant les personnes handicapées, et à un travail en partenariat avec le Conseil général (Maison départementale des personnes handicapées).

Le travail qui a été mené a mobilisé beaucoup de moyens et d'énergie, et M. le Préfet tient à souligner l'investissement humain considérable que tout cela a nécessité.

Il propose d'aborder maintenant le bilan de la mise en œuvre de la convention de redynamisation des bassins d'emploi.

LA REINDUSTRIALISATION

M. CACQUEVEL rappelle, ainsi que M. le Préfet l'avait énoncé en introduction, que les dotations initialement prévues à la convention étaient de 104 M€. En cours d'exécution, certaines opérations ont nécessité un apport complémentaire de 16 M€, dont plus de 8 M€ de FEDER. Ceci à porté la dotation totale à presque 121 M€, qui sont aujourd'hui programmés à hauteur de 93 %.

Les graphiques présentés, et distribués aux participants, permettent de détailler la manière dont ces sommes ont été dépensées. Les bâtiments, sites et zones d'activités représentent plus de 55 % des sommes engagées. Viennent ensuite les investissements sur les filières : agroalimentaire, nautisme, plasturgie, filière équine... La formation vient en troisième position des postes de dépenses, en intégrant les investissements pour des écoles ou pour l'Université. Pour le reste, il s'agit d'aides aux entreprises, d'opérations d'urbanisme, etc...

M. MERCERON indique que sur 121 M€ mobilisables par l'ensemble des co-financeurs, après prise en compte des transferts et des dotations complémentaires, 112 M€ ont effectivement été engagés, soit 93 % et un engagement supérieur à la maquette initiale.

L'enveloppe « État » a été engagée à plus de 87 % lors de comités techniques, qui ont validé un volume total d'investissement de plus de 140 M€ (autofinancement des porteurs de projets compris). L'enveloppe « Collectivités Locales » et celle du « FEDER » ont été engagées à hauteur de 95 %

Le total mandaté à ce jour s'élève à 40 M€ soit 36 % du total programmé. A l'issue de la convention, le solde de crédits non engagés s'élève à presque 9 M€

Mme MOSSÉ précise que, sur ce solde de 8,8 M€, environ 2 M€ devraient encore être consommés sur le FEDER, par des dossiers dont la finalisation au regard des critères des fonds européens nécessite encore quelques éléments. Certains crédits, pour un peu plus de 4 M€, ne sont pas redéployables sur la convention. Ce sont, en particulier des crédits qui avaient été affectés à l'enveloppe de sur-garantie SOFARIS, qui ne seront plus sollicités puisque les comités d'agrément tenus dans le cadre de la DSP sont achevés.

Au final, on devrait avoir un solde réel de 2,5 à 2,6 M€, et ces sommes ne seront jamais engagées faute de dossiers correspondant à ces crédits.

M. le Préfet donne ensuite la parole à la SHEMA concernant la requalification des sites MOULINEX.

Mme COURTOIS rappelle que la SHEMA avait en charge 4 sites : Alençon, Bayeux, Cormelles-le-Royal et Falaise. A ce jour, on peut considérer que la requalification des sites de Bayeux et Falaise est quasiment achevée. Celle du site de Cormelles est également presque terminée, avec une commercialisation des locaux à 100 %.

Par contre, il reste encore un certain nombre d'interventions à effectuer sur le site d'Alençon. Ce site présentait la particularité d'être le site historique de MOULINEX, avec un nombre important de bâtiments en mauvais état, nécessitant une démolition totale, et une problématique de zone inondable.

Sur Cormelles, certaines parties de bâtiments ont été démolies de façon à permettre une meilleure utilisation et une restructuration des bâtiments et du site en créant, notamment des voies publiques, en divisant des réseaux pour obtenir des bâtiments indépendants les

uns des autres. Tous les bâtiments restructurés ont aujourd'hui des preneurs. 58 079 m^2 de terrain sont rétrocédés à la Commune de Cormelles le Royal qui projette un programme d'habitat.

Sur le site de Falaise, il s'est agit essentiellement de la division d'un seul bâtiment destiné à deux entreprises liées à la plasturgie : MF COSMESOAP et MPO. Les deux sociétés sont actuellement en location. L'opération devrait déboucher sur une acquisition (en cours pour MPO, promesse de vente pour COSMESOAP).

S'agissant de Bayeux, le site comportait un bâtiment et des terrains. Le bâtiment a été vendu en 2005 à 2 sociétés : A'POR et MATIFAS. Près de 20 000 m^2 de terrain restent à céder, avec une promesse de vente à la Société HYDEQUIP pour 10 000 m^2.

Sur le site d'Alençon, la majeure partie de la démolition des bâtiments est achevée. Aujourd'hui s'effectue le travail de division des réseaux de VRD pour permettre l'implantation de nouvelles constructions liées à la fois à des activités économiques et à de l'habitat, puisqu'il a fallu intégrer la problématique de la zone inondable.

En l'absence de commentaires, M. le Préfet souhaite que soit maintenant abordé le bilan des créations d'emplois.

En introduction, M. CACQUEVEL présente les chiffres globaux au 13 juillet 2006.

Les emplois prévus ne bougeront plus et sont arrêtés à 5 855, dont 3 285 ont été accompagnés par les sociétés de conversion ; 1 671 ont été soutenus par les autres aides et 899 emplois sur les sites MOULINEX, les zones d'activités et les bâtiments soutenus par la convention de redynamisation.

En termes d'emplois déjà créés, le chiffre de 2 609 emplois représente aujourd'hui 45 % des emplois prévus. L'évolution de ce chiffre va être suivie durant les années qui viennent, en espérant qu'il va monter rapidement.

Par zones de reconversion, 4 018 emplois sont prévus sur la zone Calvados/Manche et 1 837 sur la zone Orne.

Avant de donner la parole aux représentants des deux sociétés de conversion, M. CACQUEVEL rappelle les objectifs qui avaient été fixés à chacune d'elle : 2 300 emplois pour SOFIREM dans le Calvados et la Manche, auxquels s'ajoutent 200 emplois dans le cadre de la convention EUROMOTEURS, et 1 300 emplois pour GERIS dans l'Orne.

Les emplois soutenus par la DSP se répartissent de la manière suivante : 2 345 emplois (94 % de l'objectif) prévus pour la DSP Calvados/Manche SOFIREM Conseil, dont 897 déjà créés ; 940 emplois prévus (70 % de l'objectif) pour la DSP Orne GERIS Consultants, dont 507 déjà créés. Les emplois créés sont des CDI.

M. BRIAND procède à la présentation du travail effectué par GERIS. Le cabinet a instruit 208 dossiers, dont 70 ont été présentés en comité d'agrément pour 940 emplois. 13 dossiers sont en cours d'étude pour 126 emplois. 64 dossiers ont été financés avec une surgarantie SOFARIS et 507 emplois ont été effectivement créés à fin mars 2006.

La typologie des dossiers instruits fait apparaître une forte proportion de dossiers de développement (58 %), 25 % de création et 13 % de reprise et développement.

La répartition géographique des projets agréés concerne Alençon pour 38 %, Flers pour 36 % et Argentan pour 26 %. Les prévisions de créations d'emplois se repartissent logiquement dans ce même ordre sur les trois sites avec, cependant, un ratio « emplois créés/emplois prévus » plus élevé sur Flers (56 %) et Argentan (71,6 %) que sur Alençon (39 %). Ces chiffres vont évoluer dans les 2 ou 3 ans à venir.

73 % des dossiers agréés ont obtenu un accord SOFARIS et 20 % sont en attente. Le montant total des investissements des projets agréés ayant obtenu l'agrément SOFARIS s'élève à 36,2 M€, et le montant total des financements prévisionnels de ces mêmes projets est de 24,4 M€.

Le montant total des financements présentés à la garantie SOFARIS est de 12,5 M€ soit 51 % des financements prévisionnels globaux. Le montant risque SOFARIS est de 7,2 M€. A ce jour, SOFARIS n'a eu à faire face à aucune défaillance et n'a pas subi de perte.

Quatre dossiers se sont arrêtés, les entreprises ayant déposé leur bilan. Mais les projets étaient très petits et ne représentaient que 10 emplois.

Enfin, M. BRIAND précise que toutes les entreprises qui ont été aidées seront suivies par GERIS jusqu'en 2010. Elles seront contactées tous les ans et recevront une visite pour faire le point de leur situation.

Pour ce qui concerne SOFIREM, Mme CLAVAUD-CHAMPALIER rappelle brièvement le contexte de l'intervention. Il s'agissait de redynamiser le territoire, en favorisant la création de 2 500 emplois, en apportant une expertise technique et financière aux entreprises et en leur facilitant l'accès aux financements. La zone d'intervention comprenait 3 bassins d'emploi dans le Calvados (Bayeux, Caen et Falaise) et 1 bassin d'emploi dans la Manche (Saint-Lô).

En termes d'animation économique, des réunions d'information à destination des dirigeants d'entreprises ont été organisées à Saint-Lô (mai 2003 et décembre 2004), Falaise (avril 2004) et Bayeux (décembre 2003 et avril 2005).

Dans le cadre de la dynamisation territoriale, 2 groupes de travail ont été mis en place sur Saint-Lô et Bayeux, en vue d'une assistance à la mise en place d'une stratégie territoriale, de la réalisation d'un diagnostic partagé, de la préparation de fiches d'action et d'un plan concerté.

La prospection endogène a permis de constituer une base de données de plus de 2 200 entreprises, d'établir des contacts avec plus de 5 500 entreprises et de détecter de 203 projets.

Les actions de prospection exogène ont comporté des prospections spécifiques : filière électronique, tertiaire, entreprises industrielles, Italie, Royaume Uni..., ainsi que des prospections sur salons en 2004 (1 997 entreprises contactées sur 30 salons français), 2005 (3 819 entreprises contactées sur 54 salons français, et 360 sociétés contactées sur 9 salons italiens), et 2006 (1 244 entreprises contactées sur 18 salons français et 108 sociétés contactées en Allemagne, au salon des sports de glisse de Munich).

Enfin, une action spécifique a été menée depuis 2002 avec Calvados Stratégie sur l'implantation de centres d'appels en Basse-Normandie : étude, salon, campagnes de prospection. En 2005, le territoire a accueilli l'implantation de deux centres d'appels majeurs pour 900 emplois prévus.

Au 3 juillet, 333 projets avaient été détectés dont 95 ont été agréés, pour un résultat de 2 345 emplois prévus à 3 ans. Le montant des investissement prévu est 127 M€, et 44,5 M€ de financements plafonnés ont été agréés, soit 468 K€ en moyenne par dossier. Plus de 13 M€ de garantie ont été acceptés par SOFARIS.

Mme CLAVAUD-CHAMPALIER signale que le chiffre de 897 emplois créés est très récent et n'est que provisoire. En effet, les chiffres vont évoluer car, tout comme GERIS, SOFIREM va suivre ces emplois jusqu'en 2010. En outre, certaines entreprises n'ont pas encore répondu aux sollicitations de SOFIREM visant à connaître le nombre exact d'emplois créés.

A ces CDI s'ajoute un certain nombre de CDD, qui n'entrent pas dans les objectifs, mais qu'il est important de souligner, car certaines entreprises font le choix de recruter en CDD et de confirmer le recrutement en CDI par la suite, lorsque le développement de leur activité se confirme.

A la demande de M. le Préfet, M. CACQUEVEL conclut brièvement sur les créations d'emplois. Il précise, notamment, qu'il s'agit d'emplois industriels ou de service à l'entreprise, excluant les emplois dans le tertiaire et le commerce, qui eux, entrent dans les statistiques de créations d'emplois de l'INSEE précédemment mentionnées par M. MULLER. On est bien ici sur un domaine spécifique, qui est celui de l'industrie et du service à l'industrie.

M. le Préfet prend acte de ces précisions et récapitule les créations d'emplois prévues par type d'intervention : les sociétés de conversion pour 3 285 emplois dont 1 404 créés, les sites et zones d'activités pour 899 emplois, dont 507 créés, et les autres aides, destinées notamment aux sous-traitants, pour 1 671 emplois, dont 698 créés.

On a donc aujourd'hui 5 855 emplois prévus dont 2 609 emplois créés, chiffre dont l'évolution devrait permettre d'ici quelque temps de dépasser le nombre des emplois supprimés.

M. CACQUEVEL précise que les emplois créés sont des CDI, et lorsqu'une entreprise vient à fermer, les emplois qu'elle comporte se répercutent en négatif sur le compteur. Mais, pour le moment les chiffres évoluent positivement de manière générale.

M. le Préfet invite les co-financeurs de la convention à s'exprimer sur le travail de réindustrialisation qui vient d'être décrit.

M. Jean-Léonce DUPONT tient à redire l'énorme travail qui a été fait par les uns et par les autres, et en particulier par l'Etat. C'était vrai s'agissant du volet reclassement, c'est tout aussi vrai pour le volet réindustrialisation même si, en effet, les collectivités territoriales y ont aussi joué un rôle très important.

Il lui paraît, cependant, devoir s'interroger sur la différence d'interprétation que peuvent avoir les uns et les autres sur les résultats obtenus. Il y a d'une part, un problème de décalage dans le temps et, d'autre part, un problème de décalage concernant les bases sur lesquelles on entend travailler.

De la même manière que tout ce qui a été dit sur le volet reclassement est complètement vrai, et par rapport aux objectifs fixés, on peut être extrêmement satisfait des résultats obtenus, de la même manière, le vécu de chacun, ici ou là, sur le terrain peut donner une vision un peu différente.

Ainsi, lorsqu'il voit les gens qui passent dans sa permanence, M. DUPONT n'a pas tout à fait le même rendu. Sur le site de Bayeux, qu'il connaît bien, il y a eu officiellement 434 emplois perdus, en réalité 550 car il y avait des intérimaires de façon permanente. On avait donc une base d'emplois de l'ordre de 550. Toutefois, même en partant d'une base de 434 emplois, et au-delà du problème du reclassement, il n'y aura seulement au bout du compte que 154 emplois créés sur Bayeux. Ce sont les chiffres annoncés.

Alors, bien sûr, il y a eu traitement social, il y a eu l'ensemble des mesures, mais au final, après tous les efforts qui ont été produits par les uns et les autres, on n'obtient qu'une recréation future de 154 emplois. Aujourd'hui, sur le site, il n'y a aucun emploi créé, si l'on excepte les 14 qui y sont dans le cadre de la mise en place des futures implantations.

Il y a donc ce décalage énorme entre les emplois perdus et les emplois prévus. Il y a, en outre, un décalage dans le temps. On a parlé de la difficulté des personnes, et c'est tout à fait normal, mais on peut, aussi, parler de la difficulté des collectivités.

Lors de la fin de la taxe professionnelle MOULINEX, un système de solidarité a été mis en place, par des péréquations qui ne font que compenser partiellement la perte subie. En réalité, ces systèmes sont glissants et ils se terminent sur la période de 5 ans qui vient de s'écouler. L'implantation de nouvelles entreprises et la production d'une nouvelle taxe professionnelle, assortie des exonérations temporaires obligatoires pour obtenir ces implantations, n'apporteront pas de produit fiscal avant 5 ans minimum.

En conséquence, entre l'événement « perte » et le renouvellement d'une partie de la richesse fiscale, M. DUPONT estime que l'on est sur un décalage de 10 ans, sur lequel les mesures de solidarité et de compensation vont avoir été mises en place pendant une période approximative de 5 ans.

C'est une des difficultés des collectivités, et l'on imagine bien que pour remobiliser des moyens au niveau local alors que l'on est soi-même en perte de ressources, on a du mal à dégager des financements.

Par ailleurs, M. DUPONT a bien entendu la description du travail des sociétés de conversion. Il s'interroge lorsqu'il voit dans cette présentation, l'énorme travail présenté, et qu'il découvre sur un site particulier, au bout du compte, un résultat qui n'est finalement que de l'essaimage d'entreprises existantes ou la réalisation d'un projet de développement qui datait de 15 ans. Il en conclut qu'il y a un réel problème.

L'une des difficultés du site de Bayeux, en particulier, est d'avoir été exclu pendant très longtemps de certains zonages. M. DUPONT pense que grâce à l'action de M. le Préfet lors de la récente délimitation du futur zonage des Aides à Finalité régionale (AFR), cette situation ne se reproduira pas dans l'avenir et il l'espère. Il tient donc à le remercier officiellement, car si le Département du Calvados et la Préfecture n'avaient pas véritablement mis tout leur poids pour arriver à cette prise de décision, il est certain que l'on n'aurait pas abouti à cette nouvelle donne.

M. DUPONT ne s'est pas encore prononcé officiellement sur ce dossier, car il attend les derniers recours possibles, le passé lui ayant démontré que l'on pense parfois avoir gagné alors qu'au final survient encore un problème.

Il précise qu'il est sincère lorsqu'il fait des compliments, et qu'il en va de même lorsqu'il exprime des critiques. Il a cité l'action exemplaire de la Préfecture et du Département, mais il avoue avoir été fort déçu de la position de la Région sur cette affaire et, même s'il sait que cela lui sera rapporté, il regrette que M. DURON n'ait pas pu rester jusqu'au bout de la réunion car il le lui aurait dit directement. La Région n'a, en effet, pas soutenu ce changement de zonage, dont on voit bien, au regard des chiffres, qu'il était absolument indispensable.

Pour en revenir aux chiffres, M. DUPONT rappelle que l'on est parti des 550 emplois, puis des 434, et l'on arrive aux 154 emplois prévus. Dans ce laps de temps des 5 ans, Bayeux a connu la fermeture d'une entreprise de 110 emplois.

Lorsque l'on fait ce bilan global, on s'interroge sur ce qui bloque, ce qui fait que cela ne marche pas mieux, et sur ce que l'on doit faire pour que, derrière les dépenses très importantes qui sont faites, on obtienne à l'avenir des résultats plus satisfaisants.

Il faut que l'Etat fasse une analyse sérieuse, afin que les sommes mobilisées soient affectées au mieux dans un souci d'efficacité. Sur l'expérience qu'il vient de décrire, et qui est dure, M. DUPONT se demande si Bayeux est un territoire maudit, sur lequel on ne peut rien faire en raison de blocages, dont certains viennent de sauter, ou alors, si tous les acteurs ont bien été d'une efficacité suffisante.

M. MARTIN intervient pour le Conseil général de l'Orne. Si les taux de mandatement des crédits restent aujourd'hui relativement modestes, en particulier sur Alençon, cela tient à la difficulté des opérations. Il souhaite préciser que sur un volume d'intervention d'un peu

plus de 8 M€, 50 % ont été consommés. Le Conseil général est en capacité d'engager les 4 M€ restant à raison de 2/3 cette année et 1/3 l'année prochaine, même si cela peut paraître un peu trop optimiste compte tenu de la complexité de certaines opérations.

Il confirme ce qui a pu être dit pas les représentants de GERIS. Le Conseil général a travaillé en partenariat avec ce cabinet sur des dossiers, dont la plupart faisaient l'objet de cofinancements, ce qui est une bonne chose, en apportant une garantie et des subventions de toute sorte.

M. MULLER rappelle que s'il est présent aujourd'hui en qualité de représentant de la CGT, il est également un élu, membre de la Commission économique de Caen la mer, et membre du Conseil d'administration de Synergia. Cela lui permet de suivre l'évolution des choses et de connaître le regard que l'on peut avoir sur la région.

En ce qui concerne les créations d'emplois, que ce soit emplois prévus ou emplois créés, il aurait souhaité connaître la nature des activités, la nature des emplois et des compétences recherchées, car cela lui paraît important.

Ensuite, il y a effectivement, entre le moment où l'on prend des décisions, le moment où l'on finance et la réalisation des emplois, un certain laps de temps. Il faut donc un peu de recul pour apprécier l'efficacité des fonds engagés. Néanmoins, il estime qu'il faudrait mettre en place en Basse-Normandie une commission de suivi de l'utilisation des fonds publics, comme l'a fait le Préfet de Haute-Normandie.

Les citoyens sont tous en droit de savoir comment sont utilisés les fonds publics. Le but n'étant pas de « fliquer » les entreprises mais, tout comme l'on vérifie que les citoyens payent bien leurs impôts ou que le demandeur d'emploi recherche bien du travail, de s'assurer que les fonds accordés ont bien servi à ce pour quoi ils ont été versés, qu'ils ont bien eu l'effet attendu et permis d'atteindre l'objectif annoncé par l'entreprise.

M. MULLER souhaiterait que sur ces questions il y ait une certaine continuité du suivi.

Sur l'emploi industriel, les derniers chiffres statistiques présentent une région encore peu attractive au niveau du développement industriel, puisque les emplois industriels ont encore reculé de 1 %. Aujourd'hui, lorsqu'il y a création d'emploi industriel il s'agit surtout de précarité.

Lors de la fermeture de MOULINEX, on avait dit aux ex salariés qu'il leur fallait faire le deuil de l'emploi industriel, or pour la moitié de ceux qui ont retrouvé un emploi, il s'agit d'un emploi industriel. Il y a actuellement 3 700 salariés qui travaillent chez Citroën, RVI en intérim. Il y a beaucoup d'ex salariés de MOULINEX qui sont en situation de précarité sur les postes d'intérim dans l'industrie.

Il y a donc bien des idées reçues sur la Basse-Normandie. M. MULLER, pour observer les choses dans le cadre de ses fonctions électives et syndicales, pense que les entrepreneurs et les pouvoirs publics se rencontrent mais il n'est pas sûr qu'ils se comprennent.

Il y a aujourd'hui des synergies à créer. Les représentants du « Papy boom » vont dégager des places ; des compétences risquent de disparaître ; les entreprises qui ne trouveront plus ces compétences demain quitteront notre territoire pour d'autres lieux afin de développer leurs activités.

M. MULLER pense qu'une fenêtre est en train de s'ouvrir entre aujourd'hui et 2015-2020, et que le moment est venu de cerner au mieux les compétences et les besoins de formation pour l'avenir. Il y a une jeunesse qui aura peut-être, dans les dix années qui viennent, cette chance d'accéder plus facilement à des emplois après les difficultés que certains ont connues ces dix dernières années.

Mme LALIZEL voudrait connaître le nombre d'ex salariés de MOULINEX qui ont été repris sur les anciens sites réindustrialisés. S'il est vrai que les emplois de la réindustrialisation ne doivent pas obligatoirement être destinés aux ex MOULINEX, il lui paraîtrait normal qu'un effort soit fait par les entreprises qui ont bénéficié de subventions dans le cadre de la convention MOULINEX. En termes d'emplois proposés, celles-ci devraient répercuter un peu des aides perçues aux anciens salariés du groupe.

M. JUTAN signale que sur le site de Cormelles, 2 personnes seulement ont retrouvé un travail et qu'il s'agit des neveux d'un chef d'entreprise. Sans demander une discrimination positive, les syndicats avaient suggéré que des conventions soient signées sur le sujet et que l'on puisse anticiper, avec la mise en place de formations pour l'adaptation des gens à leur futur emploi, par rapport à l'entreprise qui allait se créer un ou deux ans plus tard.

Malheureusement, il y a eu incompréhension et les représentants des salariés n'ont pas été entendus. Sur le dossier TREFIMETAUX, les choses s'étaient passées différemment, de même que cela se fait dans d'autres régions. En Basse-Normandie, on n'a pas pu mettre en place de conventions permettant de regarder ce qui était possible pour les anciens salariés de MOULINEX. M. JUTAN pense que l'on aurait facilité la tâche du SPE si ce dispositif avait pu être adopté.

L'ANPE, interrogée par M. le Préfet, indique qu'elle ne dispose pas d'éléments d'information sur ce sujet.

M. le Préfet remarque qu'il y a forcément un décalage entre la fermeture de l'entreprise, la recherche d'éventuelles solutions pour les salariés et l'installation de nouvelles entreprises.

M. le Préfet revient sur les propos tenus un peu plus tôt par M. DUPONT. Celui-ci a parlé de la création prévue de 154 emplois. Il faut bien voir que les créations d'emplois relèvent de trois sources différentes. Il y a les sites, et c'est le cas pour Bayeux. S'y ajoutent les aides mises en place par les sociétés de conversion, et il s'agit d'entreprises qui ont des projets d'extension ou de création auxquelles on apporte une aide par le moyen de la sur garantie SOFARIS. Le 3^{e} niveau relève d'un ensemble d'aides destinées à la création d'emplois.

M. le Préfet estime que l'enveloppe mise en place pour la réindustrialisation a été bien utilisée, même si à l'arrivée il restera quelques crédits non consommés. Elle a été très largement mobilisée, et le SGAR pourra confirmer que beaucoup de dossiers sont remontés des communes et des intercommunalités ayant le souci de réaménager les sites, de les rendre plus accueillant pour de nouvelles entreprises, de créer de nouveaux bâtiments, des pépinières d'entreprises, de créer des ateliers relais...

Tous ces dossiers ont été subventionnés avec l'argent de l'Europe, de l'Etat, du Conseil régional et des Conseils généraux. Ces projets sont concrets et se traduisent par des réalisations effectives.

L'un des derniers dossiers remontés est celui d'Alençon qui était particulièrement lourd et complexe. M. le Préfet a rencontré récemment Mme ROIMIER, maire d'Alençon, et les travaux sont maintenant bien lancés. Le site est effectivement en cours d'aménagement et de réhabilitation. Il y a des installations prévues.

Mme LEMAITRE peut effectivement témoigner que le site d'Alençon avance bien. Les choses sont aujourd'hui largement mises en route. Les démolitions sont achevées et la SHEMA a commencé à commercialiser des locaux. Un compromis a été signé cette semaine pour l'installation prochaine d'une activité, qui n'est pas industrielle mais relève du tertiaire.

Cela a demandé un peu plus de temps, car le site était difficile. La vétusté des locaux, la problématique de zone inondable, la présence d'amiante dans les démolitions ont entraîné un peu de retard par rapport au calendrier initialement envisagé.

M. le Préfet considère que le site de Falaise a également bien utilisé les fonds de la convention affectés à la réindustrialisation, pour recréer des zones et faire venir des entreprises.

M. COUTANCEAU confirme les propos de M. le Préfet. L'aide mise en place par tous les partenaires a été importante. Mais il souhaite rebondir sur ce qui a été dit par M. DUPONT. La difficulté rencontrée était la faiblesse du montant maximum qui pouvait être garanti par la SOFARIS. Ainsi, deux ou trois projets ne pouvaient bénéficier que d'une aide ridiculement faible par rapport au montant des investissements prévus. Lorsque vous investissez 6 ou 7 M€ et que l'on propose de vous garantir 600 000 €, c'est nettement insuffisant. Le résultat est qu'une de ces entreprises est allée s'implanter en Pologne.

Si M. COUTANCEAU avait un reproche à faire ce serait que les sociétés de conversion aient accepté les mandats qu'on leur a donnés, tout en sachant que l'outil de la sur garantie SOFARIS n'était pas performant.

Lorsque l'on reproche aux entreprises de ne pas avoir recruté d'ex MOULINEX, il faut se rappeler qu'il y a 15 ans, dans le cadre de la redynamisation liée à la SMN, lorsque une entreprise embauchait un salarié de la SMN, elle bénéficiait d'une subvention. Cette fois-ci, le dispositif n'a pas été appliqué.

Les salariés de MOULINEX se sont retrouvés en concurrence avec des salariés d'autres entreprises, telles que KODAK ou PHILIPS, qui licenciaient au même moment et qui, elles, attribuaient des subventions aux entreprises qui recrutaient leurs anciens salariés. Il en a résulté une véritable discrimination et les ex MOULINEX ont trouvé les portes fermées.

M. le Préfet indique que GERIS et SOFIREM n'ont pas atteint complètement leurs objectifs, et qu'il avait tenté un moment d'améliorer les outils dont ces deux sociétés disposaient, au moyen d'un système de prêts participatifs. Cela n'avait pu se faire.

Il faut tout de même reconnaître, qu'en dépit de l'insuffisance de l'outil utilisé, GERIS et SOFIREM sont tout de même parvenus à des résultats importants. Il leur demande maintenant de ne pas en rester là. On arrive en fin de programme SOFARIS, mais il faut désormais que les promesses de création de 3 285 emplois se concrétisent effectivement. M. le Préfet souhaite donc qu'un dispositif de suivi et d'accompagnement soit bien mis en place.

Dans le cas cité par M. COUTANCEAU, il estime que si l'entreprise a décidé de partir en Pologne, elle l'aurait sans doute fait de toute façon. Mais pour en revenir à Falaise, M. le Préfet insiste sur les aides importantes dont a bénéficié la collectivité pour construire ses bâtiments industriels.

M. COUTANCEAU indique que l'entreprise citée consistait en la construction d'une champignonnière, et que la banque n'a pas suivi lorsque que, sur 10 M€ d'investissements, seuls 700 000 € ont été garantis.

M. le Préfet remarque que lorsqu'il écoute les uns et les autres il perçoit, en pointillés, un double discours. Il y a ceux qui disent qu'il faut donner plus d'argent aux entreprises, et ceux qui disent qu'ont leur en donne trop et se demandent ce qu'elles en font. Ou est donc la vérité ?

M. COUTANCEAU ne demandait pas que l'on donne plus d'argent aux entreprises mais qu'on les garantisse mieux. Car, à l'arrivée, ce sont les collectivités locales qui ont pris le maximum de risques.

M. le Préfet tient à rappeler que Falaise a reçu des subventions importantes et qu'on ne peut considérer que 2 M€ d'aide sur 6 M€ soit négligeable. M. COUTANCEAU indique que 4 M€ de risque représentent 4 années de taxe professionnelle unique.

M. le Préfet déclare que le montant des aides apportées aux collectivités dans le cadre de la convention a été très important, et que chacun en a largement bénéficié, même si la sur garantie SOFARIS a pu paraître insuffisante à certains.

L'une des initiatives prises, en accord avec les financeurs de la convention, a été de fixer des dates limites claires pour le dépôt des dossiers. Au 30 septembre 2005, il fallait que tous les dossiers soient remontés, que les choses puissent se concrétiser rapidement sur le terrain et que l'on puisse envisager la conclusion du dispositif exceptionnel de redynamisation mis en place. Les quelques millions qui vont encore être programmés sont bien affectés à des dossiers qui sont rentrés et instruits.

Un programme d'action qui dure trop longtemps n'est pas très efficace et accentue les décalages entre les licenciements et la recréation d'emplois.

M. MULLER revient sur l'idée d'une commission de suivi des aides publiques aux entreprises. M. le Préfet lui répond qu'un dispositif de suivi existe déjà pour MOULINEX et que la question posée est beaucoup plus large. La CGT souhaite, de manière générale, qu'il y ait un comité de suivi des fonds publics mais, pour M. le Préfet, cela semble relever davantage d'un débat politique, tout à fait respectable, mais débordant largement le dossier MOULINEX.

Répondant au rappel de M. MULLER concernant ce qui a pu être mis en place par le Préfet de Haute-Normandie, M. le Préfet indique qu'il en a connaissance, mais qu'à ce jour il n'a pas vu de résultats concrets. Lorsqu'il disposera de documents et de résultats concrets, il les analysera attentivement.

Pour MOULINEX, on dispose d'un comité de financeurs et l'on suit de près la consommation des crédits sur toutes les actions engagées. Le souci est bien que cet argent ne soit pas gaspillé mais utilisé à bon escient. Reste le débat général, déjà évoqué, sur les aides insuffisantes ou trop importantes accordées aux entreprises.

Il a été veillé à mettre en œuvre efficacement ce qui avait été décidé lors de la signature de la convention. La convention de redynamisation a constitué un outil extrêmement important donné à la région bas-normande, et qui a été bien utilisé sur le terrain. Lorsque que l'on doit faire face, aujourd'hui, à des plans sociaux de moindre importance, on souhaiterait pouvoir bénéficier des mêmes outils.

En l'absence d'autres interventions, M. le Préfet souhaite en arriver à la conclusion de cette réunion. Par delà les échanges, parfois un peu vifs, qu'il a eu avec les délégués des salariés, il se déclare tout à fait conscient des situations dramatiques que peut provoquer le chômage, surtout lorsqu'il est prolongé. Il reste un certain nombre de situations humaines difficiles et le contact doit demeurer entre l'ANPE et les associations. Il a porté des fruits depuis un an, et M. le Préfet espère que pour les cas restant ce travail se poursuive.

Mais il lui appartient, en tant que responsable des services de l'Etat et de la mobilisation qui s'est faite autour de MOULINEX, de souligner qu'un travail très important a été réalisé. Ce travail a été encore approfondi depuis un an, en se rapprochant du terrain et en incluant les représentants du personnel, afin de saisir au plus près les situations les plus douloureuses.

Il ne faut pas considérer que la réunion d'aujourd'hui, même s'il s'agit de la réunion conclusive du programme MOULINEX, épuise le sujet des personnes qui restent en difficulté. M. le Préfet demande donc aux services de continuer à suivre ce problème.

Pour ce qui est de la réindustrialisation, il estime honnêtement que, là aussi, un gros travail a été fait. Maintenant, son souci est que les promesses de créations d'emplois qui ont été recensées soient réalisées au maximum. Il demande donc au SGAR de s'assurer que les sociétés de conversion mettent bien en place le dispositif de suivi nécessaire, et qu'elles rendent compte régulièrement de l'évolution et de la concrétisation des emplois prévus. Les co-financeurs de la convention devront en être également tenus informés.

De même, par le biais du versement des subventions attribuées, il sera effectué un suivi de la réalisation des projets qui ont été validés et soutenus par la convention de redynamisation.

Souhaitant revenir sur certains propos tenus précédemment par M. DUPONT, et même si cela s'éloigne du dossier MOULINEX, M. le Préfet précise que la proposition de zonage AFR qui a été envoyée au niveau central comprend bien BAYEUX, mais que rien n'est encore définitif, puisque doivent encore se prononcer la Commission Européenne et le Conseil d'Etat.

Le Président DURON n'a pu rester jusqu'au terme de la réunion, mais M. le Préfet tient à apporter quelques précisions, par loyauté envers lui et envers tout le monde. Une discussion a été menée, associant l'Etat, le Conseil régional et les 3 Conseils généraux. A l'issue de cette discussion, et des débats auxquels elle a donné lieu, a été transmis au Gouvernement un projet qui a fait consensus.

Il y a eu discussion, et c'est tout à fait légitime. Mais, lorsque au terme de la discussion il y a consensus, c'est cela seul qui importe. M. le Préfet n'a pas manqué de rappeler ces derniers temps au Conseil régional et aux Conseils généraux que la Basse-Normandie était l'une des quelques régions en France à avoir trouvé le consensus. Cela a été déterminant, puisque le Gouvernement, notant cet état de fait, a retenu la proposition qui lui a été adressée.

M. le Préfet tient donc à dire aux élus, au-delà des débats qui ont eu lieu, que le consensus obtenu est très important, d'autant que le processus d'adoption définitif n'est pas encore achevé. Aucun élu n'est intervenu par la suite auprès du Gouvernement pour demander la modification du projet transmis. Il concède qu'en amont il y a, bien sûr, toujours des discussions, mais il estime que l'on ne peut que se réjouir du résultat qui a été atteint.

Avant que s'achève la réunion, M. JUTAN tient à demander si, sur les crédits qui semblent devoir rester sans affectation au terme de la convention, certains ne pourraient pas être affectés au projet de SCOP porté par l'APIC Mx, concernant la collecte et le traitement de déchets fermenticides.

Selon lui, le projet prend tournure. Il nécessitera des investissements conséquents, mais M. JUTAN pense que l'on va démontrer sa viabilité économique.

M. le Préfet rappelle, tout d'abord, qu'il s'est déjà inquiété de ce projet puisqu'il a rencontré M. JUTAN à ce sujet. Il y a eu des articles de presse et il a interrogé ses services. Ensuite, le problème actuel est de passer d'une idée générale à un projet structuré avec un maître d'ouvrage, un projet techniquement au point, un calendrier de mise en œuvre, un budget prévisionnel...

Il est tout à fait d'accord pour que l'APIC Mx reçoive toute l'aide possible, technique, voire financière, dans le cadre de MOULINEX ou hors de ce cadre, mais sur la base d'un projet réellement structuré. Cette exigence vaut d'ailleurs pour tous les interlocuteurs : syndicats, communes ou associations...

Les services de l'Etat aideront, dans toute la mesure du possible, à l'émergence du projet, mais il faut encore le travailler. La Région et le Département sont sur une position équivalente.

M. JUTAN précise que le Conseil régional s'engage à hauteur de 50 % dans le financement de l'étude technico-économique. Le Conseil général du Calvados a également donné son accord de principe la semaine dernière, ainsi que l'ADEME, pour financer cette étude. Et l'APIC Mx assumera sa part de financement. Il s'estime satisfait de la réponse donnée par M. le Préfet l'assurant que le projet serait aidé, dans ou hors du cadre de MOULINEX.

M. le Préfet confirme que lorsque l'on a affaire à un projet qui est solide au plan économique, on parvient généralement à mobiliser des aides.

M. le Préfet tient à remercier chacun pour sa contribution dynamique et, au total, positive à ces débats et il lève la séance.

Le Préfet de la Région Basse-Normandie

Cyrille SCHOTT